Tableau récapitulatif des solutions d'épargne utile et de leurs avantages

Vos objectifs	Solution envisageables	Ce que l'investissement peut vous apporter	Ce que votre épargne finance	Ce qu'il faut aussi considérer
Préparer votre retraite	PERi	Constituez-vous progressivement une épargne complémentaire lors de la retraite, avec la possibilité de déduire fiscalement des versements dans certaines limites venant réduire le revenu net imposable.	Des entreprises et des activités économiques, selon les supports d'investissement sélectionnés.	• Épargne bloquée en principe jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé; • Risques liés aux sous-jacents dans lesquels est investie votre épargne; • Frais variables selon les supports; • Fiscalité à la sortie.
Accompagner l'innovation et le développement des entreprises	FCPI JEI investissant dans de jeunes entreprises innovantes éligibles	Participez au potentiel de développement des entreprises financées et bénéficier, le cas échéant, d'une réduction d'impôt sur le revenu. En cas de bénéfice de la réduction d'impôt et de plus-values, celles-ci seront imposées à l'impôt sur le revenu, outre les prélèvements sociaux (PS).	L'innovation, la croissance et le développement de jeunes entreprises.	• Frais de souscription; • Risque de perte en capital; • Durée de placement longue d'au moins 8 ans supérieure à la durée de détention fiscale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de la souscription; • Liquidité limitée.
Soutenir la création cinématographique et/ou audiovisuelle	SOFICA Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel	En participant au financement d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles, vous bénéficiez sous conditions d'une réduction d'impôt sur le revenu; En cas de plus-value, seuls les prélèvements sociaux (PS) sont dus(2).	La production cinématographique et/ou audiovisuelle.	• Réduction d'impôt plafonnée prise en compte dans le plafonnement des niches fiscales à l'IR au titre de l'année de souscription; • Risque de perte en capital; • Durée de placement longue en général de maximum 10 ans supérieure à la durée fiscale de 5 ans à compter de l'année suivant celle de la souscription; • Liquidité limitée.
Contribuer au développement économique ultramarin	Girardin industriel	Bénéficier, sous conditions, d'une réduction d'impôt sur le revenu, sans perspective normale de récupération du capital investi. Pas de plus-value, ni de moins-value possible en raison de la structuration juridique et économique de cette solution.	Des équipements productifs neufs nécessaires à l'activité d'entreprises situées dans des département, région ou collectivité d'outre-mer.	• Réduction d'impôt plafonnée prise en compte dans le plafonnement des niches fiscales à l'IR au titre de l'année de souscription; • Risque de perte en capital; • Durée de placement se confondant avec la durée fiscale de détention des titres, par le souscripteur durant une période de 5 ans à compter de la réalisation de l'investissement par l'exploitant ultramarin; • Afin de limiter un possible risque opérationnel voire fiscal les opérations agrées par l'Administration fiscale sont à privilégier; • Absence de liquidité.

(2) En l'état actuel des textes légaux en vigueur

Ces différentes solutions non-exhaustives, répondent à des logiques d'investissement distinctes - niveaux de risque, durées d'investissement - susceptibles de pouvoir ou non se compléter.
Leur intérêt pour vous dépend autant de leurs caractéristiques économiques, financières et fiscales que leur adéquation avec vos objectifs, projets patrimoniaux et votre niveau d'acceptation du risque.
Elles s'apprécient naturellement au regard de la législation en vigueur et de la situation personnelle propre à chaque investisseur.